

**Décision du Président n° 2023_AJMP_159**

Thème : Commande publique

Objet : Marché de fourniture, installation, mise en service de matériels de diffusion d'image et de son pour le déploiement du musée numérique Micro Folie (P2 suite infructuosité)

Pôle : Ressources

Contexte :

La Communauté de Communes du Briançonnais dispose de la compétence de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs.

L'objet de la consultation est de permettre le déploiement du musée numérique Micro Folie dans les locaux du Centre d'Art Contemporain du Briançonnais. Le projet Micro Folie, inspiré des Folies du Parc de la Villette, est porté par le ministère de la Culture et coordonné par La Villette. Il a pour vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire national, afin de permettre au public de parcourir les collections numériques des grands musées nationaux.

Ainsi, une consultation a été lancée le 03 octobre 2023, sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.

La remise des offres était fixée au 26 octobre à 12h00.

La consultation était allotie en cinq lots : lot n°1 : diffusion audio / vidéo, lot n°2 : équipements réseaux et PC / workstation, lot n°3 : tablettes et accessoires, lot n°4 : réalité virtuelle et lot n°5 : mobilier.

Ceci exposé :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;
- VU** les articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique relatifs aux marchés à procédure adaptée ;
- VU** la délibération n°2020-48 en date du 24 juillet 2020, donnant délégation au Président, notamment pour prendre toutes décisions relatives aux marchés de fournitures et de services dans la limite du montant maximum fixé pour la passation des marchés en procédure adapté, soit 215 000 € HT ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée en procédure adaptée ouverte, en vue de conclure le marché de fourniture et services de la Communauté de Communes du Briançonnais, dont l'avis d'appel à la concurrence a été envoyé pour publication sur la plateforme d'achat, achat public (avis n°4007657) le 03 octobre 2023, et au BOAMP (avis n°23-137572) le 04 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT les offres reçues en date du 26 octobre 2023 ;

CONSIDERANT

le rapport de présentation et d'analyse des offres, ainsi que l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 16 novembre 2023 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

d'attribuer le marché de fourniture, installation, mise en service de matériels de diffusion d'image et de son pour le déploiement du musée numérique Micro Folie, pour le lot n°1 : Diffusion audio / vidéo, lot n°2 : Équipements réseaux et PC / workstation, lot n°3 : Tablettes et accessoires et lot n°4 : Réalité virtuelle, à l'entreprise ALPES MULTIMÉDIA INFORMATIQUE, représentée par M. Cyril Margossian, sis 17 bis rue des métiers, 05000 Gap, SIRET 419 879 879 00023, pour une offre à 31 271,00 € HT soit 37 525,20 € TTC pour l'ensemble des lots mentionnés.

ARTICLE 2 :

d'attribuer le marché de fourniture, installation, mise en service de matériels de diffusion d'image et de son pour le déploiement du musée numérique Micro Folie, pour le lot n°5 : Mobilier, à l'entreprise ERM AUTOMATISMES INDUSTRIELS, sis 561 allée Bellecour, 84200 Carpentras, SIRET 353 183 601 00056, pour une offre à 5 5787,52 € HT soit 6 945,02 € TTC.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le

Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication :

Décision transmise en Préfecture :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.